

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

21

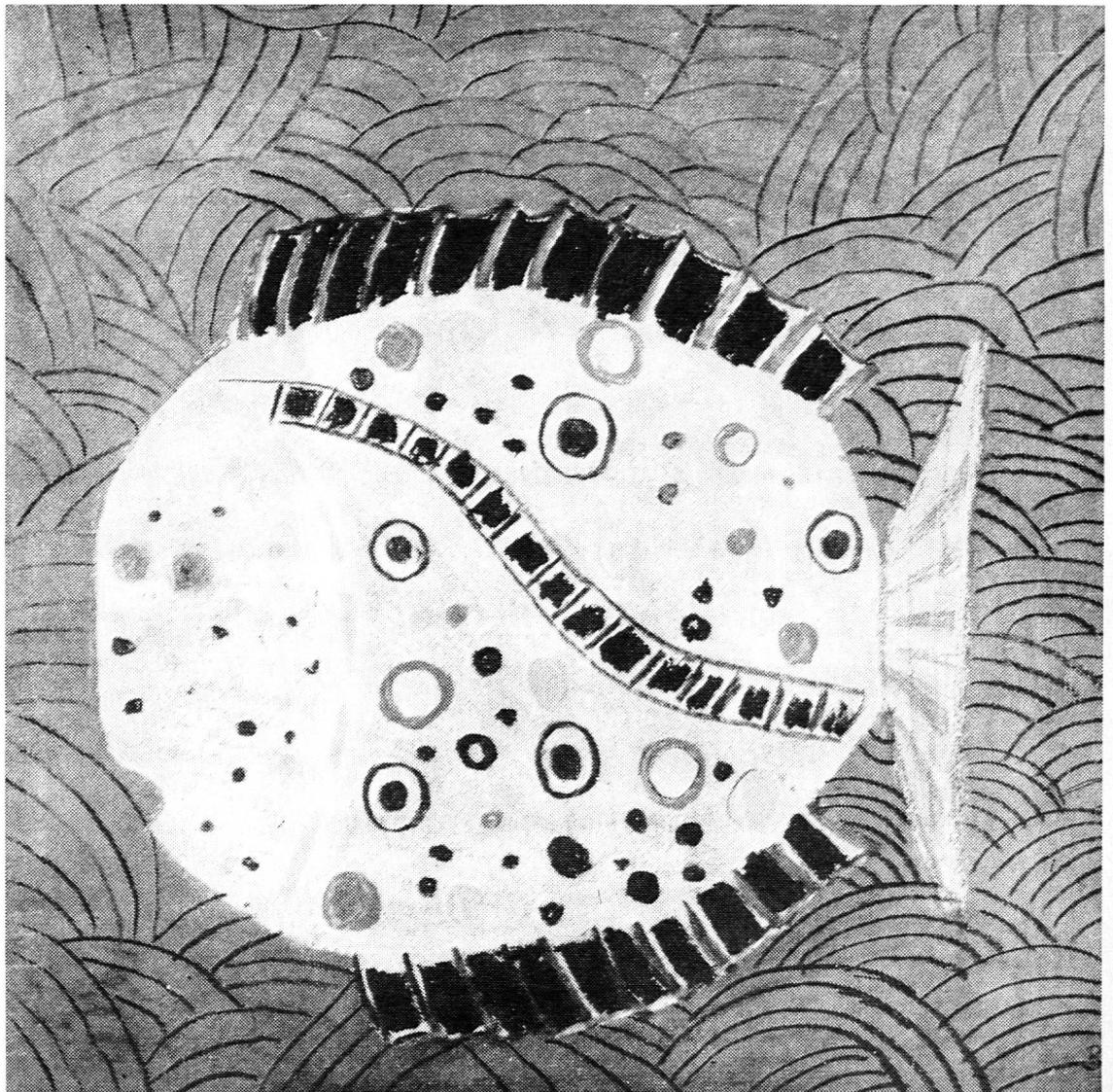
Montreux, le 9 juin 1967

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

396

éducateur

et bulletin corporatif



Poisson

(Néocolor — 10-11 ans)

GLOOR

Epancheurs 4
Neuchâtel

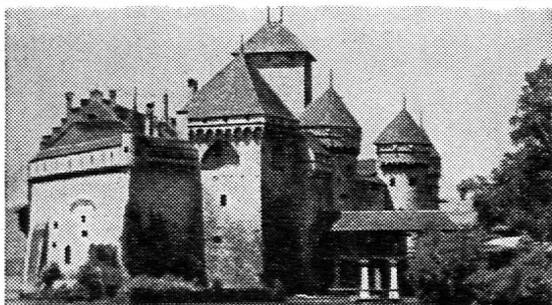
Cinéma

Films - caméras

Photo

GLOOR

spécialiste
au choix immense



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

REFUGE DE LA TOUR

Établis. communal R. Michellod, tenancière

ANZEINDAZ/BEX

Altitude 1880 m
A 1 h. de Solalex
Chambres-dortoirs
Tél. (025) 5 31 47
But de promenade

Point de départ d'excursions et d'ascensions

Transports

Allaman - Aubonne - Gimel

Courses à la plage d'Allaman et au Signal-de-
Bougy durant la belle saison.

Gare d'Aubonne

Tél. (021) 76 50 15

LAVANCHY SA

Transports
et voyages internationaux

LAUSANNE VEVEY MORGES

Téléphérique Loèche-les-Bains - col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres.
Le nouveau téléphérique vous amène en 8 minutes au sommet
du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spé-
ciaux pour écoles et sociétés. Prospectus avec prix à dis-
position.
Téléphone (027) 6 42 01.

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres - Téléphone (027) 6 42 01.
Le col de la Gemmi sera praticable à partir de la mi-juin.
L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes
locaux et installations sanitaires nouvelles. Prospectus avec
liste des prix à disposition.
Famille Léon de Villa, prop.

comité central

Assemblée du Comité central

Le Comité central SPR s'est réuni, le samedi 20 mai, à Neuchâtel. Sous la distinguée présidence de Jean John, un ordre du jour copieux a été rapidement expédié. Parmi les points importants, on relève :

Délégation

Le SLV a mis sur pied une commission chargée d'étudier les problèmes de coordination scolaire entre cantons. La SPR est invitée à y participer. Un représentant sera désigné ultérieurement. Un congrès sur l'enseignement des langues vivantes aura lieu en août à Oslo. Les frais de déplacement sont supportés par le Département fédéral de l'intérieur qui a prié la SPR de désigner un délégué. Le choix s'est porté sur A. Thiébaud, maître d'allemand à Neuchâtel. Une délégation se rendra, en juillet, au congrès annuel du syndicat national des instituteurs français qui se tiendra à Paris.

Coopération entre les comités SLV, VSG et SPR

Une convention concernant les modalités de collaboration est étudiée. La discussion porte essentiellement sur l'opportunité d'étendre éventuellement la collaboration à d'autres associations et la possibilité de créer des commissions chargées de débattre en commun des problèmes particuliers intéressant les trois associations.

Séminaire de Chexbres

Ce séminaire ne pourra avoir lieu, cette année, aux dates habituelles. On en profitera pour réétudier la forme de cette rencontre afin d'accroître son efficacité. Une des formules envisagées serait la confrontation, sur un point précis, des points de vue des pouvoirs publics, des milieux économiques et des enseignants. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement.

Colloque de la CMOPE au Danemark

C. Grandjean rapporte sur cet intéressant colloque, dont le thème général était l'étude des réformes de l'enseignement effectuées récemment au Danemark et en Suède. Un compte rendu détaillé des travaux paraîtra prochainement dans l'« Educateur ».

Création de la commission « Structure SPR »

La mise sur pied de cette commission a été décidée, en décembre 1966, par l'assemblée des délégués. Le comité précisera la mission de cette commission avant de demander aux sections la désignation de leurs représentants.

Ecole romande

Le travail concernant le programme de géographie est en voie d'achèvement. Une nouvelle commission, chargée du programme d'histoire, doit être créée. On cherche des collaborateurs qualifiés dans cette branche.

Sur le plan plus général, les efforts pour promouvoir nos idées se poursuivent.

« Educateur »

Un numéro spécial consacré à la nature paraîtra en juin.

R. H.

Service de placement SPR

A la suite d'une insertion dans le « Süddeutsche Lehrerzeitung », je dispose de

plusieurs demandes d'échanges

dans des familles de collègues allemands, pour jeunes gens ou jeunes filles, pour les prochaines vacances d'été. Je communiquerai ces adresses à qui me les demandera. Naturellement elles ne sont pas réservées uniquement à des enfants d'enseignants, vous pouvez en faire part à d'autres familles.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Rieux s/Cully

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

restaurant
self-service
la Rochelle

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône/
pl. Fusterie
(Ascenseurs
directs) 6e étage
— pl. Fusterie

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Les grandes publicités

Une collègue me fait parvenir un prospectus avec carte commerciale réponse, prospectus qui a été largement distribué dans les boîtes aux lettres d'une ville de la Riviera.

Voici un extrait de la littérature offerte par la « *Compagnie internationale pour la diffusion de la culture européenne à Fribourg* ».

« *L'avenir de votre enfant est en jeu. Quand il quitte l'école le soir sans avoir compris sa leçon de mathématique, il est EN DANGER...*

...*Vous constaterez alors que grâce à notre aide et sans intervention de qui que ce soit, VOTRE ENFANT COMPRENDRA ENFIN.* »

Et voilà, les maîtres officiels sont des incapables, on vous a trouvé un remède miracle, « gogos » allez-y.

La prodigieuse accélération des progrès techniques qui caractérise notre époque a pour conséquence que l'on exige de la part des jeunes gens qui sortent de l'école une masse de connaissances toujours plus considérable. Donc celui qui a la capacité d'apprendre, de s'adapter, de se concentrer est appelé tout naturellement à prétendre « *à des professions où l'on obtient un salaire digne de ce nom* » (cit.).

Il n'en faut pas plus pour faire appel à l'amour-propre et à la cupidité de certains parents qui n'ont peut-être pas, par ailleurs, offert à leurs enfants, les conditions morales propices à un travail scolaire harmonieux. De telles promesses constituent en effet un moteur bien plus puissant que toutes les tentatives de patiente éducation que vous pourrez déployer, chers collègues.

Que l'on affirme : « *votre enfant comprendra enfin* » ou qu'une autre réclame promette : « *les succès scolaires de votre enfant peuvent être doublés* » voilà de quoi justifier une confiance inconditionnelle.

Que fait alors l'école officielle ?

Il est vrai qu'elle est, jour après jour, aux prises avec les difficultés qui caractérisent notre temps, qu'elle ne peut se payer de mots mais qu'elle doit s'adapter, agir. Il faut tenir compte de la **dispersion** causée par des avalanches d'images montrant tout en surface mais peu de choses en profondeur, de la **fatigue** due aux stations tardives devant la télévision, de l'**agressivité** provoquée par les « Batman » et autres stimulants, puis refoulée parce que les enfants, dans les villes, n'ont pas de places où s'ébattre, de l'**agitation** perpétuelle conséquence de notre civilisation assourdissante, du **manque de persévérance** conséquence d'un confort matériel presque indécent et d'une publicité attirant les adolescents vers des modes de vie vides de toute substance. Tout autant d'éléments dont l'école officielle doit s'accommoder et qui ne simplifient pas la tâche de ses maîtres.

Certes il y a des échecs et nous sommes les premiers à les déplorer, mais que l'on ne se fasse pas d'illusions, pour celui qui n'a pas la volonté de vaincre les « facilités » de notre époque, pour celui-là il n'y a pas de remède miracle même si une réclame tapageuse désigne un bouc émissaire.

ma.b.

Société vaudoise de travail manuel

Au comité de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire,

aux sections cantonales de travail manuel,
à la Société pédagogique vaudoise,
à la rédaction française du journal « Le travail manuel scolaire »,
à la rédaction de l'« Educateur ».

Messieurs,

Dans son assemblée générale du samedi 29 avril 1967, la Société vaudoise de travail manuel et de réforme scolaire a prié son comité d'envoyer à la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, ainsi qu'aux sections cantonales, avec copie pour la SPV et les journaux « Le travail manuel scolaire » et l'« Educateur », la résolution ci-après :

La Société vaudoise de travail manuel constate que la société suisse s'est résolument détournée des buts primitifs de l'association. Elle le regrette. Pour son compte, elle continuera à œuvrer pour le développement et le perfectionnement du travail manuel scolaire. Aussi, gardera-t-elle le nom de « Société vaudoise de travail manuel » (SVTM), la réforme scolaire étant, dans notre canton, l'apanage des sociétés pédagogiques et des groupes de travail spécialisés.

Veillez recevoir, Messieurs, nos meilleures salutations.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

Le président : Ed. Geiser, Tour grise 8, 1000 Lausanne,
Le secrétaire : J.-P. Paccaud, Rives de la Morges 6,
1110 Morges.

Approbation... en toute simplicité

Il y a des articles qu'on aimerait avoir écrits. Notamment celui de ma.b. « Cahiers, gommages et Cie » et celui de J.-P. P. « Misère », tous deux parus dans l'« Educateur » No 17 du 12. 5. 1967.

F. Liengme.

Cours d'introduction aux techniques école moderne

De novembre 1967 à mars 1968, un cours d'initiation aux diverses techniques de la pédagogie Freinet sera à nouveau donné tous les quinze jours, le jeudi.

Les collègues intéressés sont priés de remplir la formule d'inscription et de la renvoyer au plus vite à

Marcel Yersin, chemin du Levant 63, 1000 Lausanne.
Délai d'inscription : 28 juin.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse et tél. : _____

Genre de classe dirigée : _____

désire s'inscrire aux techniques Ecole moderne et recevra en temps utile tout complément d'information.

Signature :

Guilde de travail pédagogique Freinet, Lausanne

AVIS — La Guilde cherche un collègue retraité pour s'occuper de la diffusion de matériel scolaire. Salaire à convenir. S'adresser à J. Ribolzi, 13, avenue Druey, Lausanne.

Camp d'été

Je rappelle à tous les collègues que le IV^e Camp cadet romand, organisé par le Faisceau cadet romand des Unions chrétiennes de jeunes gens du 17 au 28 juillet 1967 à Chézard-St. Martin (NE), offre à un certain nombre de garçons la possibilité de participer à cette vie communautaire dans la nature.

Le prix du camp, voyage compris, est fixé à Fr. 55.— pour les 12 jours, mais la direction du camp est prête à examiner toute demande de diminution.

Renseignements et inscriptions auprès de :
Michel Depierraz, instituteur, Résidence 20,
1110 Morges. Téléphone (021) 71 15 99.

Postes au concours

Chexbres. Maître de classe de développement à « La Nichée » ; entrée en fonctions : le plus tôt possible. Ne se présenter que sur convocation.

Lausanne. Inspecteur scolaire ; titres exigés : brevet d'instituteur primaire et brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent. Entrée en fonctions : le 21 août 1967. Les candidats sont priés de s'abstenir de toutes visites et démarches personnelles. En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, ils aviseront la direction des Ecoles de Lausanne de leur postulation.

Nyon. Instituteurs ou institutrices primaires (2 postes). Entrée en fonctions : le 28 août 1967. En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats sont priés d'envoyer un bref curriculum vitae au directeur des Ecoles primaires de Nyon.

Penthalaz. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : le plus tôt possible.

Pilly. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 28 août 1967. En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées d'avertir le directeur des Ecoles de leur postulation.

Pour les modalités de postulation, voir la FAO du mardi 23 mai 1967.

genève

L'école primaire genevoise en danger

Dans les journaux

Comme vous le savez, dès le lendemain de notre conférence de presse, les quotidiens de la place s'emparaient du problème et le disséquaient avec objectivité. Notre affiche, arme de choc, secoua l'opinion publique et l'incita à se plonger dans la presse alertée. C'est alors que certains journalistes crurent bon d'isoler notre président Maspéro en le rendant seul responsable de la campagne de la SPG. Le premier qui attacha le grelot, c'est Heurtebise de « La Suisse ». Vous connaissez la remise en place de « Claquevent ».

Les 17 et 19 mai la « Tribune de Genève » engendra « un joli petit Pékin » de G. B. et parla d'« un coup bas pour l'enseignement genevois » donné par Renato Burgy. Ce sont des morceaux dignes de figurer dans une anthologie du « Ridicule à travers les âges ». Puis G. L., dans « Construire », emboucha la trompette de notre grand patron pour vanter ses mérites, dont nous ne nions pas l'éclat. Comme il fallait s'y attendre, « Le Peuple » du 20 mai fait la part belle au leader du parti socialiste, M. A. Chavanne. On y lit sous la signature de C. Auroi que « le chef du Département n'est pas disposé

à lâcher prise ». Nous non plus. Quant au « renquilleur » de « La Suisse » (23 mai), voici ce que Mlle J. Aeschli-mann lui a répondu :

« Monsieur,

C'est avec un certain intérêt que j'ai lu le récit de votre conversation avec votre fils. J'ai admiré la touchante naïveté du papa et la subtile rouerie du fils.

» Je pense que vous serez satisfait d'apprendre que la flèche dirigée contre la SPG a atteint son but et m'a blessée. Cette attaque m'oblige à constater avec tristesse que vous avez pris la défense d'une cause qui paraît injuste.

» Pensant vous être agréable et vous faisant part de l'effort produit par votre billet, je vous prie d'agréer, etc. ».

Un article qui nous a particulièrement frappé par sa lucidité est celui de Victor Lasserre dans l'« Ordre professionnel » du 19 mai. Je n'en retiens que cette phrase : « **L'Etat qui a édicté des lois sur la formation professionnelle et qui dépense d'énormes sommes pour l'encourager se doit de donner l'exemple.** » Bravo et merci, M. Lasserre pour votre beau plaidoyer en faveur de la défense de notre profession.

Au Grand Conseil

La partie n'y est pas encore jouée. Au cours de la séance du 19 mai, M. de Felice (pdt) demanda au chef du DIP des éclaircissements sur la situation des enseignants primaires et sur les nouvelles stabilisations de suppléants qui sont envisagées. M. Chavanne aurait déclaré : « Je n'ai pas été amené à discuter. Les enseignants n'ont pas pris rendez-vous. Je ne me suis jamais refusé à aucun dialogue. » Sans doute, lors des séances de délégations, on nous soumet des décisions déjà prises. Nous donnons notre avis. Mais nous ne sommes pas dupes. Cela n'est pas un dialogue... Désormais, nous ne nous prêterons plus à ce jeu-là.

Assemblée générale extraordinaire du 24 mai

Le président Maspéro décrit l'escalade des événements depuis une quinzaine : conférence de presse — affiche — réaction des journaux — interpellation au Grand Conseil. Au cours de la séance de celui-ci, la lettre que le président John, de la SPR, avait adressée au président dudit Grand Conseil, M. Revaclier, aurait dû être lue par ce dernier. Motus ? Voici cette lettre, dont nous avons apprécié la teneur et l'esprit de solidarité romande :

Monsieur le président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les députés,

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève va devoir se prononcer prochainement sur un objet d'une importance capitale : la modification de l'article 135 A de la loi sur l'instruction publique afin de permettre la nomination à la tête de classes genevoises de personnel n'ayant pas les titres ou la formation requis.

Le sort que les députés genevois feront aux propositions du Département de l'instruction publique aura un très grand retentissement auprès de tous les membres de notre association.

Le canton de Genève, tant pour les structures scolaires que pour la formation des maîtres est celui qui se rapproche le plus de l'idéal que nous nous sommes fixés lors de nos précédents congrès. Il serait extrêmement regrettable qu'il remette en question sa position privilégiée qui le place actuellement en tête de l'Ecole romande.

En acceptant les mesures extraordinaires qu'on vous propose, vous sanctionneriez une politique de palliatifs dont nous avons toujours dénoncé, non seulement la totale inefficacité mais aussi le caractère néfaste.

La titularisation de personnel auxiliaire contribue encore à la dévalorisation de la profession d'enseignant et devient par conséquent une cause supplémentaire de pénurie.

Le seul moyen de lutter avec succès contre le manque de personnel « consiste à créer des conditions telles qu'un nombre suffisant de personnes capables et enthousiastes se vouent à cette profession et y restent, sachant qu'elles y trouveront leur satisfaction ». (Rapport du 31e Congrès SPR, Montreux, juin 1966, p. 132).

Nous ne pouvons donc qu'appuyer énergiquement les démarches et le cri d'alarme de nos collègues genevois et vous prier instamment de refuser cette mesure d'exception.

Dans l'espoir que notre appel sera entendu, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les députés, l'expression de notre plus haute considération.

Le président :
J. John

La secrétaire :
Bl. A. Girard

Une autre lettre, signée par des collègues de l'Ecole du Mail, demande au CC de prendre contact avec l'association des suppléants pour dissiper tout malentendu. Cette proposition est à l'étude.

Le président Maspéro soumet ensuite à l'assemblée la vive protestation du CC à M. Chavanne, concernant la plaquette sur notre profession, dont il a confié la rédaction à M. Renato Burgy, ancien suppléant. C'est précisément ce monsieur qui nous a attaqués dans le journal même où E.L. avait été si compréhensive à notre égard. Comprendra qui voudra ! Cette plaquette, si jamais elle sort, mériterait bien un autodafé devant le 6 de l'Hôtel-de-Ville ! Inutile d'ajouter que l'assemblée a approuvé cette protestation à l'unanimité. En voici le texte :

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 15 mars 1967, vous nous avisiez que vous avez chargé M. Renato Burgy de la rédaction d'une plaquette présentant notre profession.

Nous nous sommes élevés contre cette décision dans notre lettre du 24 avril 1967. Mais vous avez passé outre et confirmé votre choix dans votre réponse du 11 mai 1967.

Or, dans la « Tribune de Genève » du 19 mai 1967, méconnaissant nos problèmes et nos intentions, M. Renato Burgy a attaqué lâchement les dirigeants de la SPG.

Nous avons soumis le cas à nos membres, réunis le mercredi 24 mai en assemblée générale extraordinaire, à la suite de laquelle a été votée la résolution suivante :

« Etant donné les propos diffamatoires à l'égard de notre association parus dans la « Tribune de Genève » du 19 mai sous la signature de M. Renato Burgy, toute collaboration avec ce journaliste est exclue. »

Dans ces conditions, la plaquette prévue ne saurait présenter notre métier avec objectivité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Une vice-présidente : Le président :
J. Chevalier J.-J. Maspéro

Une lettre encore, signée par M^{me} Blanchet — cette collègue dont le cas est ahurissant et que la SPG a récemment sortie d'une situation homérique — mériterait publication. Mais c'est un cas particulier que nous ne voulons pas exploiter (voir la *Voix Ouvrière* du 30 mai 1967).

M^{me} Chevalier, vice-présidente, constatant que le président Maspéro a été personnellement visé dans certains articles de la presse, propose de montrer que la SPG est bien derrière lui, en faisant passer parmi les collègues présents des listes, où ils apposeront leur signature, sous la déclaration suivante :

« Les institutrices, instituteurs et maîtresses enfantines soussignés approuvent les démarches entreprises par la SPG pour défendre l'école genevoise et s'indignent des attaques personnelles portées contre le président de leur association, à qui ils renouvellent leur confiance totale. »

Trois cent vingt-cinq signatures ont ainsi été récoltées.

Discussion sur l'action menée jusqu'ici par le CC

Tous les collègues ayant pris la parole approuvèrent les responsables de la SPG. Interventions remarquées

de notre ancien président Soldini : il met le doigt sur une des conséquences de la politique du DIP, **lequel voue tous ses efforts à la formation professionnelle des apprentis** — mise sur pied de A à Z par R. Uldry — **mais il agit à l'égard de la nôtre comme s'il voulait la saborder.**

D'autres interventions pertinentes de Pécoud, Schenkel, Vecchio, Rudin, Jatton, Perrenoud et de M^{lle} Pilet, M^{mes} Wicky, Blanchet, Monnet apportent de l'eau au moulin, prouvant ainsi que l'action du CC a été efficace. De sorte que la résolution suivante est votée à l'unanimité (moins une abstention) :

« L'assemblée générale approuve pleinement l'action entreprise par le Comité central pour sauvegarder la profession. »

Mesures d'avenir

Les collègues qui ont déjà pris la parole s'expriment encore pour poser des questions et faire des suggestions au sujet des mesures envisagées pour faire comprendre, publiquement, à nos autorités :

1) **que le corps enseignant unanime est contre toute politique de facilité**, consistant à traiter le mal en collant de nouvelles étiquettes sur la réalité afin d'améliorer les statistiques, par quoi l'on jauge cette réalité ;

2) **que le corps enseignant, naguère divisé, doit être aujourd'hui pris au sérieux**, parce qu'il a les moyens d'opposer un front commun au DIP et de lui imposer sa volonté, quand celle-ci est fondée sur de **justes motifs** ;

3) qu'il considère *La Charte des Educateurs* de 1966, établie par l'UNESCO après dix-huit de travaux, comme la loi à laquelle il se réfère. Ainsi, en ce qui concerne le recrutement, nous nous en tenons à la recommandation 38 de la dite charte :

La politique de recrutement des enseignants devrait être clairement définie au niveau approprié, en collaboration avec les organisations d'enseignants, et il conviendrait d'élaborer une réglementation établissant les droits et les obligations des enseignants.

Pour nous, collaborer ce n'est pas échanger des propositions, quand les nôtres sont refusées (à part les points mineurs) par le DIP qui, lui, nous impose les siennes. **« Collaborer, c'est s'asseoir autour d'une table ronde pour discuter et agir d'un commun accord, en vue de la meilleure solution à trouver aux problèmes qui intéressent les parties en présence** (chef des PTT, 1953).

Ayant débattu de ces idées, l'assemblée peut passer au vote de la résolution II qui, comme la première, fut acceptée à l'unanimité (moins une opposition) :

Elle mandate le Comité central pour défendre au mieux, dans le cadre d'une commission parlementaire élargie et d'une commission paritaire, les intérêts du corps enseignants dans les limites suivantes :

1. la protection du titre,
2. la protection des études pédagogiques,
3. la suppression d'une seconde voie d'entrée dans l'enseignement.

Fort de cette confiance, le CC va poursuivre son action, comme il l'a fait jusqu'à présent, mais avec des moyens moins spectaculaires et plus directement efficaces. Nous n'en dirons pas davantage, sauf que nos inspecteurs et le directeur des Etudes pédagogiques sont avec nous contre la politique actuelle du DIP, et qu'ils l'ont fait savoir à M. A. Chavanne. C'est la preuve que nous sommes sur la bonne voie... Rendez-vous aux séances du Grand Conseil des 9 et 30 juin.

Je conclurai ce compte rendu par une déclaration de M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO, à la Conférence intergouvernementale sur la condition du personnel enseignant (1966), déclaration que nous faisons nôtre :

Le projet proclame clairement l'autonomie intellectuelle, morale et politique du maître en la fondant sur ses responsabilités humaines et pédagogiques à l'égard des élèves. C'est à mes yeux un point capital.

Enfin, je tiens à relever le thème qui revient dans diverses sections du projet et qui vise la participation des enseignants, par le truchement de leurs organisations ou par d'autres moyens, à l'élaboration de la politique scolaire, des programmes et des méthodes d'enseignement autant qu'à l'établissement de la réglementation concernant leur emploi et leurs conditions de travail. L'éducation moderne est une fonction sociale et un processus intellectuel trop complexes pour que les décisions qu'elle appelle soient prises exclusivement par les politiques, les administrations et les théoriciens, à l'exclusion des praticiens dont elle est le métier et la vie.

Nouveau manuel de géométrie : sur la terminologie du cercle

Par souci d'objectivité, je tiens à insérer *in extenso* l'expertise dont M. Christe m'a communiquée la photocopie en réponse à mon intervention à propos du trio cercle-disque-circonférence (voir *Educateur*, n° 13) :

« Réunis en commission à la demande du directeur de l'enseignement primaire le 19 avril 1967 les soussignés, tous licenciés en mathématiques et maîtres dans l'enseignement secondaire, approuvent les définitions suivantes, définitions qui figureront dans le nouveau manuel de géométrie de l'école primaire :

— Le disque est la surface limitée par un cercle.

— Le cercle est le bord du disque.

— Le cercle est une ligne courbe fermée dont tous les points sont à égale distance d'un point donné, appelé centre du cercle...

— Le segment ca est un rayon. La longueur ca est la mesure du rayon.

— Le segment reliant les extrémités a et b de l'arc de cercle est une corde.

— La longueur du cercle est le périmètre du disque.

Les soussignés remarquent en outre qu'il **n'est pas possible de tomber d'accord sur une définition précise de la circonférence. Ce terme étant trop souvent employé d'une manière incorrecte, il est préférable de l'abandonner à l'école primaire et au cycle d'orientation.** (C'est nous qui soulignons.)

Ils trouvent erroné de définir actuellement un axiome comme une vérité évidente par elle-même et acceptent celle qui est dans l'optique de la mathématique moderne, à savoir : un axiome est le point de départ arbitrairement choisi d'une théorie.

Ils recommandent l'emploi correct de ces termes du langage de la mathématique moderne.

Ils sont heureux de constater l'effort accompli pour éliminer dès le début les erreurs et abus de langage dans le domaine de la mathématique.

L. L. Tomisawa, S. Pahud, M.-J. Pastori, Ch. Burdet

Réflexions personnelles. — *Ces quatre collègues secondaires, promus experts, auraient pu citer leurs sources, comme je l'ai fait. Car, je pense, leur opinion n'a pas valeur d'oracle. Voyez leur embarras à propos de la circonférence. Qui emploie les termes incriminés d'une manière incorrecte ?*

Quant à moi, j'appellerai toujours un chat un chat, m'en référant au « Littré » plutôt qu'à Pierre, Paul, Jacques ou Jean. N'en déplaise à certains modernes, je préfère notre belle langue à leur jargon qui, dans dix ans, fera place à un autre !

Qui cherche trop de clarté sème la confusion. Pauvre XX^e siècle !

F. F.

Rappel

Aux collègues qui désirent bénéficier du contrat collectif « complément de traitement pour perte de salaire en cas de maladie » : veuillez retourner votre engagement signé, au plus vite, au **Centre d'information SPG, 1214 Vernier.**

neuchâtel

Comité central

Séance du 11 mai 1967 à Dombresson. Présidence : Marcel Jaquet.

Le Comité central prend ce soir officiellement congé du collègue Jean John, élu président romand, et qui fut de nombreuses années le délégué de la section de La Chaux-de-Fonds.

Correspondance. L'envoi de la résolution votée à l'assemblée générale de Dombresson concernant la participation effective du corps enseignant aux commissions scolaires, accompagnée du rapport y relatif, a provoqué une certaine surprise. Aussi, le Département de l'instruction publique souhaite-t-il qu'une entrevue ait lieu à ce sujet.

Une autre entrevue sur l'organisation des cours de formation pour les maître préprofessionnels aura lieu incessamment. M. Clottu, chef du Département y assistera en personne.

Commission secondaire-primaire. Un premier document établi par les responsables de ce groupe de travail fait nettement ressortir la nécessité d'une collaboration régulière et d'une mise en commun des efforts sur certains secteurs.

Faut-il d'abord créer un organe commun qui tenterait de créer un esprit communautaire et de collaboration entre les C.E., ou, au contraire, ne vaut-il pas mieux créer l'esprit d'abord en établissant l'inventaire des questions à régler, de conserve, ensuite de quoi, un organe commun pourrait œuvrer efficacement ? Le collègue Duckert, rapporteur pour la SPN dans cette commission penche pour le second mode. L'inventaire établi, les deux comités pourraient fixer l'ordre d'importance et d'urgence des questions à traiter, ensuite de quoi, seulement pourrait être désigné l'organe le mieux à même de les résoudre.

Le président romand, Jean John, relève que la situation est la même sur le plan suisse. Le but est de renforcer l'efficacité des associations professionnelles. La tâche d'un secrétaire permanent est avant tout de recueillir et de fournir les documents, mais il faudra toujours des comités et des commissions pour fournir et discuter les idées.

Un premier pas vers la collaboration primaire-secondaire pourrait être fait par des rencontres périodiques entre les deux comités. Parmi les premiers points à étudier en commun, il y aurait :

— la place du C.E. de préprofessionnelle dans l'ensemble de C.E. ; — le statut des enseignants ; — la formation des enseignants, à tous les degrés ; — la politique des traitements ; — la réforme de structure de la caisse de pension.

Ce programme, déjà copieux, promet de nombreuses heures de discussions.

Congrès VPOD. Notre délégation au Congrès de Genève sera formée de Mlle Thonney, et de MM. G. Philippin et W. Guyot.

La résolution, votée à l'assemblée générale de Dombresson, concernant l'avènement de l'école romande sera présentée, assortie de considérants.

Rapport de la commission « préprofessionnelle ». L'étude de ce document, déposé par la commission de travail A sera entreprise dans une séance ultérieure.

G. B.

Assemblée générale extraordinaire du 24 mai à Neuchâtel

Quelque soixante-dix collègues avaient répondu à la convocation du Comité central. Si l'on songe que l'effectif total de la SPN s'élève à 490 membres environ, on peut comprendre la brève remarque du président central qui, faisant état de l'importance de la décision à prendre, laissait percer un léger regret.

On peut en déduire, bien sûr, que les absents approuvaient sans réserve la politique du Comité central. Ce serait audacieux, et par trop simple.

Les membres présents ne se sont pas fait faute d'exprimer leur opinion, et ce sont là, pour le CC, autant d'avis précieux qui lui permettent de diriger la barque de la société avec plus d'assurance.

Cette séance extraordinaire, annoncée déjà à l'assemblée ordinaire de Dombresson était présidée par notre estimé collègue E. Hasler, du Locle.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée n'étant pas demandée, le président de séance passe directement à l'ordre du jour.

Rapport « Information ». Ce rapport, issu d'une des commissions de la SPN est présenté par Cl. Zwejacker. L'information est aujourd'hui une nécessité vitale pour toute organisation qui veut tenir sa place et remplir son rôle dans la société. Pour la SPN, l'information revêt un double caractère : interne d'abord, à l'usage des membres, et externe, vis-à-vis des autorités et du public en général.

La commission préconise la création d'un poste d'administrateur de la SPN qui serait chargé d'assurer les liaisons nécessaires. Il est évident que l'institution de ce poste aurait des répercussions financières. Il est toutefois prématuré d'envisager le détail ; l'assemblée est placée devant une question de principe : faut-il ou ne faut-il pas chercher à améliorer l'information ? La discussion est très peu utilisée, et au vote, le rapport est adopté à l'unanimité moins deux voix.

Il appartiendra maintenant au Comité central et à la

commission d'étudier plus à fond le problème et de présenter des propositions concrètes et chiffrées.

Réforme de structure de la SPN

Le président central, M. Jaquet introduit ce sujet par un historique détaillé. Le Comité central a été amené à réexaminer la structure de la SPN, et partant, la situation des membres au sein de la société par une lettre de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, et par l'intervention de la section du Locle.

Le problème, en fait, présente deux aspects : l'égalité de traitement des membres et le renforcement des liens syndicaux par l'intermédiaire de la VPOD.

Le projet présenté par le CC, visant à l'égalisation des cotisations constitue un premier pas vers une cohésion plus grande et plus efficace.

La discussion est très animée. De tous les arguments énoncés, nous ne retiendrons que les principaux.

La désaffection syndicale n'est pas due uniquement à une différence de cotisation. Plusieurs collègues qui, à un certain moment ont quitté le syndicat, restent attachés à l'idée syndicale. Pourtant, la VPOD ne leur semble pas l'organe susceptible de représenter vraiment les enseignants au sein de l'USS. Ils salueraient avec enthousiasme la création d'un « syndicat des enseignants ».

Ce premier pas, ne risque-t-il pas d'être aussi le dernier ? Dès lors, renforcera-t-on vraiment l'appartenance syndicale par l'égalisation des cotisations ?

L'adhésion au syndicat ne peut être obtenue par contrainte. C'est une affaire de conviction et de prise de conscience sociale. L'obligation d'appartenir au syndicat (par le canal de la VPOD) comme le proposait la section du Locle ne peut que conduire à la scission, ce qui ne serait pas le moyen d'atteindre une efficacité plus grande.

Que devient le « fonds spécial », s'il cesse d'être alimenté ?

Le Comité central, par la voix de son président et de plusieurs de ses membres répond à ces divers arguments qui, du reste, n'ont pas manqué de se présenter déjà au cours des discussions préliminaires.

La création d'un syndicat des enseignants, se heurte encore pour l'instant à plusieurs obstacles, surtout si l'on tient, (et l'on y tient) à l'affiliation à l'USS. C'est pourtant vers cette solution que tout le monde tend, mais il y faudra quelque patience. Le renforcement de l'influence syndicale est l'affaire des membres eux-mêmes. On est convaincu, ou on ne l'est pas.

Il y a, du reste, d'autres raisons que celle immédiatement sensible du référendum financier obligatoire auquel sont soumises nos améliorations de salaire. Par notre tâche, notre situation dans le monde du travail, nous faisons partie du secteur des salariés, de ceux qui vivent sur le produit de leur labeur. Nous serons mieux compris, si de notre côté nous faisons l'effort de comprendre les autres.

Le « pas suivant » n'est pas l'affaire seule des organes dirigeants de la société, mais également celle des membres individuellement.

Le fonds spécial ne dépend pas du CC. Seuls, les membres de ce fonds pourront en décider l'affectation.

Les lignes qui précèdent ne prétendent être qu'un aperçu de la longue discussion engagée. Aussi, le chroniqueur s'excuse-t-il par avance s'il a omis tel ou tel point d'une importance qui lui est apparue moindre.

Avant de passer au vote, l'assemblée est mise en présence d'une proposition de renvoi au CC formulée par le collègue Zutter de Neuchâtel, et appuyée par le collègue von Allmen.

Au vote, la proposition de renvoi est repoussée par 42 voix contre 25.

La proposition du Comité central est adoptée par 55 voix contre 14.

Modifications statutaires. Il s'agit d'un simple aménagement des textes, découlant de l'introduction de la réforme. Le mot « préprofessionnel » est ajouté à la suite du mot « primaire » partout où il est question du corps enseignant.

Une catégorie de membres avait été oubliée dans les statuts ; il s'agit des membres retraités SPN. Cette omission est réparée. L'assemblée adopte ces modifications sans discussion et à l'unanimité.

Guilde de travail — Techniques Freinet Groupe neuchâtelois

Jeudi 22 juin, 20 heures, collège de Serrières, séance consacrée à l'**atelier de calcul**.

Projection de 60 diapositives et audition d'une bande enregistrée. Comment organiser cet atelier.

Invitation cordiale à tous.

Bienvenue

à Mmes Josette Schopfer, institutrice à Saint-Aubin et Marguerite Amez-Droz, institutrice à Peseux, ainsi qu'à Mlle Rose-Marie Zingg, institutrice à Saint-Aubin, qui viennent d'adhérer à la société.

G. B.

Section de Neuchâtel

Le comité de section rappelle à ses membres qu'il organise une excursion aux grottes de Réclère dans le Jura bernois, pour le mercredi 14 juin.

Une circulaire détaillée parviendra aux membres de la section.

Section du Val-de-Travers

Le comité organise pour les 24 et 25 juin une très intéressante course en Valais.

1er jour : Les Marécottes-La Creusaz.

2e jour : Le Luisin (course facultative).

S'inscrire auprès de la présidente : Mlle M. M. Coulot, H.-Biolley 2, 2108 Couvet.

G. B.

Restaurant du Signal de Bougy

Edouard Strange

Tél. 76 52 00

BELET & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

jura bernois

Un instituteur président du Grand Conseil

Les enseignants jurassiens tiennent à adresser leurs plus vives félicitations à M. Maurice Péquignot, instituteur à Saignelégier, directeur de l'Ecole primaire, pour sa brillante élection à la présidence du Grand Conseil bernois.

Franc-montagnard de souche, puisqu'il est originaire des Pommerats et qu'il a suivi toutes ses classes à Saignelégier, M. Péquignot, après l'obtention de son brevet d'enseignement à l'Ecole normale de Porrentruy, a occupé successivement les postes d'Epiqueuz et des Emibois, avant de revenir au chef-lieu en 1947. Après avoir tenu la classe supérieure, M. Péquignot est titulaire depuis une dizaine d'années de la classe de 4e année.

Le nouveau président du Grand Conseil a toujours été très absorbé par la politique, comme député libéral-radical des Franches-Montagnes depuis 1954, comme maire de sa cité depuis 1955, comme vice-président du parti libéral-radical du Jura, comme président de l'Association des maires des Franches-Montagnes, comme membre de nombreuses commissions. Sa vive intelligence, sa probité, son courage et sa fermeté en ont fait un homme politique écouté, l'une des personnalités les plus marquantes de la députation jurassienne. Toutes ses tâches ne l'ont pourtant jamais distrait de l'enseignement et des multiples problèmes que celui-ci pose, et ses avis n'ont jamais manqué d'audience auprès de ses collègues de synode ou de la SPJ.

Au moment où M. Péquignot est le premier Franc-Montagnard à atteindre le degré suprême de la magistrature cantonale, tous ses collègues et amis lui expriment leurs chaleureuses félicitations, heureux de l'honneur qui rejaillit sur la corporation et certains qu'il saura, comme par le passé, œuvrer pour le bien de la communauté, de l'école en particulier.

Nouvel inspecteur de gymnastique

Le Conseil exécutif vient de désigner M. Henri Girod, instituteur à Tramelan, comme inspecteur cantonal de gymnastique pour le Jura (sans le district de Laufon) et la partie romande de Bienne. Il s'agit là d'un poste nouvellement créé; l'entrée en fonctions a été fixée au 1er juin. M. Girod demeurera toutefois instituteur à Tramelan, car il n'exercera sa nouvelle charge qu'à mi-temps. Nous félicitons notre collègue pour sa nomination et y voyons une marque de reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus dans le domaine de la gymnastique.

Information professionnelle

L'Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud mettra sur pied ce mois une première séance d'études et d'information consacrée aux problèmes de l'information professionnelle à destination du corps enseignant des trois dernières années de la scolarité obligatoire. L'école est de plus en plus sollicitée par les associations professionnelles qui désirent entreprendre des séances d'information générale sur leur secteur économique au sein de l'école ou en dehors. Les interventions

des diverses associations et entreprises se font tout au long de l'année. Or, il importe que le corps enseignant ainsi que l'orientation professionnelle puissent adapter ce genre d'initiative aux besoins de l'école. C'est la raison essentielle de la mise sur pied de séances d'études et d'information. Cette première réunion traitera de l'horlogerie suisse, avec un exposé de M. Cetlin, directeur de l'Office d'orientation professionnelle de Tavannes et un autre de M. J.-C. Gressot, de la Chambre suisse de l'horlogerie, sur les réformes des professions de l'industrie horlogère.

Affaires scolaires au Grand Conseil

A la suite de la session de mai du Grand Conseil bernois, il est intéressant et important de relever quelques points de l'ordre du jour des députés qui débordent des débats habituels. Il y eut bien entendu le problème de l'Université de Berne, question qui est devenue une préoccupation nationale et qui ne saurait être traitée que sur le plan cantonal, comme le releva particulièrement M. Kohler, directeur de l'Instruction publique. Il y eut aussi la création du décret concernant le versement de subventions en faveur de la construction de maisons d'école, lequel fixe dorénavant des normes et des plafonds de devis pour les nouvelles constructions; cette mesure vise à épargner de précieux deniers à l'Etat et à supprimer les réalisations trop luxueuses — il est vrai que des abus ont été commis en ce domaine et que certains établissements scolaires dénotent un confort et une richesse qui n'est nullement de mise. Mais il fut aussi question :

d'harmonisation des programmes — Une motion, un postulat et une interpellation traitèrent des programmes scolaires, primaires, secondaires et gymnasiens face aux programmes en vigueur dans les autres cantons et à la migration interne, laquelle pose des problèmes de plus en plus complexes. Il fut même préconisé d'harmoniser les programmes de tous les cantons pour en faire disparaître les différences les plus regrettables, celles qui compliquent particulièrement et inutilement l'enseignement de la jeunesse suisse. Chacun déplora l'existence de 25 systèmes scolaires en Suisse, issus des constitutions cantonales, car ils suscitent des difficultés de plus en plus lourdes de conséquences en notre période d'explosion démographique. Les enfants qui changent de régions souffrent d'un tel état de choses dans d'innombrables cas; la grande différence existant entre les divers systèmes crée souvent un lourd handicap; certains enfants y perdent parfois une année, les plans d'études et les branches d'enseignement n'étant point coordonnés. M. Kohler se déclara partisan de la recherche d'un compromis conciliable avec le système des 25 cantons, il se réjouit de l'effort fourni dans différents milieux intéressés en vue de la coordination des programmes. L'Etat de Berne est favorablement disposé à œuvrer avec eux. Une telle déclaration est de nature à satisfaire les responsables de l'école, en premier lieu la SPR qui tient tant à la réalisation de l'Ecole romande;

d'écoles complémentaires — En réponse à une motion réclamant la réorganisation des écoles complémentaires agricoles, M. Kohler répondit qu'une commission extra-

parlementaire étudiait cette question. Les écoles complémentaires rurales seraient transférées à la direction de l'agriculture et les écoles complémentaires générales à la direction de l'économie publique. Quant à la direction de l'instruction publique, elle a établi un projet de loi-cadre fixant les bases fondamentales des modifications envisagées, mais un certain temps s'écoulera encore jusqu'à ce que le Grand Conseil en prenne connaissance, à cause de l'élaboration des dispositions d'exécution (décrets et ordonnances) ;

des difficultés de recrutement des écoles normales — Notre collègue biennois Arthur Villard avait déposé un postulat à propos des difficultés toujours actuelles de recrutement des écoles normales, le nombre des candidats étant en réelle diminution. Il proposait que le Conseil exécutif mette à l'étude cet important problème de peser notamment les répercussions occasionnées par l'institution du « vicariat » sur le recrutement, de supprimer également le fameux article 4 du décret qui permet l'obtention du brevet pour les candidats qui n'ont suivi ni l'école normale, ni un cours accéléré, de revoir entièrement la question des cours rapides, de préconiser des mesures nouvelles pour revaloriser les écoles normales, ces dernières étant considérées comme les établissements les mieux qualifiés pour former les enseignants du degré primaire.

Après avoir relevé qu'au printemps dernier le nombre des entrées dans les écoles normales était approximativement le même que celui des années précédentes, M. Kohler reconnut que les nouvelles dispositions de la loi sur la formation du corps enseignant avaient suscité maintes critiques plus ou moins pertinentes. Il en est résulté un trouble dans les esprits, ce qui a privé les écoles normales d'un certain nombre de candidats. M. Kohler admet que la profession d'enseignant n'exerce plus le même attrait que par le passé. Afin de bien connaître les répercussions que peut exercer « le vicariat » sur le recrutement et de posséder des données de comparaison à cet effet, la direction s'est adressée aux écoles secondaires. Les résultats obtenus confirment la discrimination des choix, ce qui n'est pas entièrement favorable au recrutement des écoles normales. D'autre part, les spécialistes considèrent la formation de quatre ans comme insuffisante ; toutefois pour des raisons de pénurie notamment, il n'a pas été possible de porter les études à cinq ans. Cette situation a conduit à la création du « vicariat », afin de donner l'accent sur la formation professionnelle des futurs instituteurs.

Quant à l'article 4 du décret qui permet l'accès à l'enseignement pour ceux qui n'ont suivi ni école normale ni classe de formation rapide, M. Kohler en précise surtout son caractère d'exception et de second ordre. Il se déclare néanmoins prêt à examiner cette question de façon approfondie. Il relève encore que les cours accélérés ne sont qu'une mesure d'exception, à laquelle on ne peut recourir que lorsque les écoles normales ne peuvent plus repourvoir les postes vacants avec leurs effectifs. En conclusion, le directeur de l'Instruction publique se dit convaincu de la nécessité d'une formation professionnelle adaptée aux conditions et aux besoins de l'école moderne. Personnellement, il fera tous ses efforts dans ce sens, tâchant de revaloriser l'enseignement des écoles normales et la promotion de nouvelles méthodes ;

des collectes faites par les écoliers — Un député est intervenu pour estimer que les collectes effectuées par les écoliers sont devenues trop fréquentes et qu'elles nuisent au programme d'enseignement.

M. Kohler a répondu qu'il appartenait aux directions

des écoles d'accorder ou de refuser les autorisations de collecter, d'entente avec la commission d'école. Les parents ont la latitude de refuser les services de leurs enfants. S'il est très souhaitable que la jeunesse collabore à des œuvres de bienfaisance, l'on est bien obligé de reconnaître que le nombre des collectes a augmenté dans une forte proportion. Dès lors, un élève ne devrait pas participer à plus de deux collectes par an, y compris le ramassage du vieux papier ;

de la liberté des employés de l'Etat — Un député jurassien a déposé une interpellation disant que dans de nombreuses occasions, des gens émargeant partiellement ou totalement au budget de l'Etat se sont trouvées mêlées au groupe Bélier (du mouvement séparatiste). « Le gouvernement ne trouve-t-il pas qu'il serait temps de rappeler à ces personnes qu'elles, moins que quiconque, n'ont le droit de perturber l'ordre public et empêcher d'autres personnes de se réunir. *Ces employés d'Etat ont-ils le droit de faire partie de mouvements subversifs ?* »

Ces divers points mériteraient certainement des commentaires complets. Nous nous bornerons toutefois à être succinct. En ce qui concerne les écoles complémentaires, avant d'entreprendre toute réorganisation, il serait peut-être bon de demander l'avis des maîtres qui sont chargés chaque année de cet enseignement bien particulier. Nombre d'entre eux n'hésitent en tout cas pas de dire que ces cours n'ont plus ou plus guère d'utilité. Dès lors...

La campagne qui a précédé la votation de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant a permis d'exprimer dans le détail les arguments qui ont milité, dans le Jura, au rejet de cet objet électoral ; aussi, n'y reviendrons-nous pas. Il faut toutefois souligner la satisfaction de la SPJJ qui avait demandé, l'an dernier, à l'assemblée des délégués de la SIB, que l'étude de l'article 4 du décret mentionné ci-dessus soit entreprise en vue de son abrogation. Un premier pas officiel a été franchi ; puisse-t-il s'achever dans le sens souhaité par les délégués SIB.

L'intervention parlementaire touchant l'abondance des collectes effectuées dans le cadre scolaire tombe à son heure. Tout en reconnaissant le bien-fondé des actions entreprises dans le domaine des œuvres sociales et de la bienfaisance, l'on se doit de reconnaître objectivement qu'il y a abus manifeste en la matière. Il ne se passe guère de semaines en effet où une collecte n'est à organiser, quand ce n'est pas de deux ou de trois dont il s'agit. Une limitation serait souhaitée, une liste pouvant fort bien être établie en haut lieu.

Il est trop tôt encore pour s'exprimer sur la liberté d'appartenance à certains mouvements dits subversifs d'employés rétribués par l'Etat. Cette interpellation ne va pas manquer de faire du bruit, dans le Jura surtout. Bornons-nous pour le moment de constater avec étonnement la façon dont certains envisagent la liberté et la manière qu'ils utilisent pour la défendre. L'on a déjà accompli tant de choses de toute nature au nom de la liberté que nous prenons la liberté de ne pas nous engager sur ce problème primordial avant d'avoir eu connaissance de la réponse du Conseil exécutif. Pour ne pas clore ce chapitre sur une note dissonante, nous relèverons avec grande satisfaction les déclarations de M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, lorsqu'il proclame qu'il vouera toute sa sollicitude pour que la profession d'enseignant soit revalorisée et que l'école soit adaptée aux exigences de notre temps. Voilà qui fait bien augurer de l'avenir !

divers

Pourquoi pas vous ?

Pourquoi pas vous, parents ? vous, pasteurs, aumôniers, médecins, infirmières, assistantes sociales ? vous, enseignants et enseignantes ? Pourquoi ne vous retrouveriez pas au Camp des éducateurs et éducatrices, fixé cette année du 12 au 17 août, à Vaumarcus ?

Vous jouiriez d'un contact humain cordial, de l'écoute de conférenciers de haute valeur, de moments d'enrichissement spirituel, de belles heures musicales.

Renseignements et inscription auprès de M. A. Renaud, chemin des Pavés 8, Neuchâtel.

Bibliographie

Charles-Ferdinand Ramuz. L'authenticité éthique et esthétique de l'œuvre ramuzienne.

Par Yvonne Guers-Villate. Essai. P. Buchet-Chastel. 1966. - L'auteur montre en Ramuz l'homme du Valais qui répudie les influences parisiennes et cherche à retrouver les attitudes primitives, le langage naturel, les grandes émotions authentiques du paysan devant l'amour, devant la mort, devant la nature, devant le surnaturel.

Le professeur et les images

Par M. Tardy, PUF, Paris 1966. - Le plus grand problème d'une pédagogie du cinéma et de la télévision, ce n'est ni le cinéma, ni la télévision qui le posent, c'est le pédagogue...

Dans ce brillant essai sur les rapports entre la pédagogie et la prolifération des messages, visuels, l'auteur s'interroge sur l'essence de l'image, sur les rapports qu'elle entretient avec la réalité, sur la nature du langage cinématographique. Dans cet ouvrage, c'est l'ensemble des méthodes d'enseignement et des attitudes éducatives qui est mis en question à travers des aperçus suggestifs qui ne peuvent manquer de susciter un salutaire courant de réflexion.

Aide suisse aux réfugiés



20 sous et 10 centimètres de bienfaisance

Les 14, 15 et 16 juin, la jeunesse suisse offrira aux passants, dans nos villes et nos villages, un petit objet pratique : une règle de plastique, graduée, longue de 10 centimètres. Elle coûte un franc. Le produit de cette vente est destiné aux sans-patrie établis chez nous. Parmi eux se trouvent des vieillards, des infirmes, des malades, des enfants dont les conditions d'existence sont des plus précaires.

Venez à leur aide

L'Aide suisse aux réfugiés met en vente dans tout le pays, les 14, 15 et 16 juin, une réglette graduée de plas-

tique blanc. L'acheter, c'est contribuer à l'opération de sauvetage, éternellement recommencée, des sans-patrie qu'il faut installer, soigner, protéger. Pour qui il faut trouver un gagne-pain, un toit. A qui il faut donner le moyen de survivre.

C'est dans la poche

Achetez la petite règle de l'Aide suisse aux réfugiés, mise en vente dans nos rues les 14, 15, 16 juin. Mettez-la dans votre poche, dans votre sac, dans votre portefeuille : elle vous rendra service. Et puis elle vous rappellera qu'un petit peuple de sans-patrie vit dans notre pays prospère, un petit peuple silencieux et discret qui n'a plus désormais d'autres « concitoyens » que vous, citoyens suisses. Le bénéfice de cette vente sur la voie publique permettra de soulager les souffrances des plus malheureux.

Existences brisées

Un réfugié, c'est souvent un être sain de corps et d'esprit qui quitte sa patrie pour chercher ailleurs un lieu où il ne subira pas les avanies créées par le jeu de la politique ou des désordres consécutifs aux guerres et aux révolutions. Mais un réfugié, c'est aussi ce vieil homme ou cette vieille femme que l'incertitude, la souffrance physique et morale ont brisés à jamais. Ils sont dans l'impossibilité de regagner leur indépendance et de retrouver leur sérénité. Il faut les aider à vivre. C'est pour eux surtout que l'Aide suisse aux réfugiés met son insigne en vente sur la voie publique les 14-16 juin.

600 000 petites règles de plastique

L'Aide suisse aux réfugiés met en vente, cette année (14-16 juin) son insigne sous la forme d'une petite règle décimale de plastique. Ne refusez pas de l'acheter : il y en a 600 000 et si toutes se vendent on pourra soulager la souffrance de vieux sans-patrie, aider des chefs de famille réfugiés à regagner leur indépendance donner une formation professionnelle à de jeunes sans-patrie, soigner des infirmes et des malades. Mises bout à bout, les petites règles décimales de l'Aide suisse aux réfugiés couvriraient la distance Lausanne-Genève. Partageons-nous la charge des réfugiés les plus deshérités en achetant chacun l'insigne 1967.

Centre audio-visuel de l'Université de Fribourg

Un cours de formation à l'enseignement des langues par les méthodes audio-visuelles sera organisé à Fribourg, du 10 au 28 juillet 1967. Ce stage répond à l'intérêt suscité, dans notre pays, par ces méthodes nouvelles. Par ailleurs, la Commission interuniversitaire de linguistique appliquée (la CILA) n'organisera pas, cet été, de stage de ce genre, mais elle a accepté le principe du cours de Fribourg.

Ce cours est placé sous la haut patronage de la direction de l'Instruction publique. Il comportera l'étude théorique et surtout pratique des méthodes audio-visuelles appliquées à l'enseignement des langues et celle des problèmes que pose l'utilisation d'un laboratoire.

Pour l'enseignement de la phonétique, nous avons fait appel à M. Vuletic, l'un des plus proches collaborateurs

du professeur Guberina, directeur de l'Institut de phonétique de l'Université de Zagreb. Rappelons que le professeur Guberina, qui enseigne actuellement à l'Université de Columbia, aux Etats-Unis, est l'initiateur des méthodes audio-visuelles dites de Saint-Cloud-Zagreb, et le créateur du système de correction phonétique « verbo-tonal » et des appareils Suwa et Suwag Lingua qui en sont l'application pratique.

A la fin du cours, aura lieu, pour ceux qui le désirent, un examen théorique et pratique où chacun sera appelé à donner une leçon. Un certificat, authentifié par la direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg, témoignera des connaissances acquises.

Directrice du stage : Mme Madeleine Joye, conseillère pédagogique en Suisse pour les méthodes du CREDIF. (Adresse : rue Saint-Pierre 24, tél. (037) 2 40 50, 1700 Fribourg.)

Inscriptions : auprès de l'Ecole Bénédicte, rue de l'Hôpital 1, tél. (037) 2 17 76, 1700 Fribourg qui assurera le secrétariat.

Prix du cours : 300 francs.

Le statut de la fonction enseignante

En janvier dernier, le Bureau international du travail et l'Unesco convoquaient à Genève une réunion d'experts chargés d'étudier la mise au point d'un statut de la fonction enseignante d'après un projet rédigé par les deux organisations.

Ce projet, revu et adopté par cette réunion d'experts a été renvoyé à une conférence intergouvernementale, cette fois, chargée de sa mise au point définitive avant son envoi, sous forme de recommandation, aux divers gouvernements.

Cette conférence intergouvernementale s'est tenue à Paris du 21 septembre au 5 octobre. J'ai participé à ses travaux comme observateur du Bureau international d'éducation ; peut-être intéressera-t-il les lecteurs de l'« Educateur » d'en avoir quelques échos.

76 gouvernements s'étaient fait représenter de même que 6 organisations des Nations Unies, 6 organisations gouvernementales dont le BIE ainsi que 17 organisations non gouvernementales d'enseignants parmi lesquelles 6 fédérations syndicales internationales.

Les délégations gouvernementales, groupant au total 169 délégués ne comptaient pas de membres d'associations ou de syndicats d'enseignants sauf le Canada, la Hongrie, le Kenya, les USA et la Suisse. Cette dernière a été le seul Etat ayant délégué uniquement un représentant du corps enseignant : M. Théophile Richner, secrétaire général du « Schweizerischer Lehrerverein » et président de la section de l'éducation de la Commission nationale suisse pour l'Unesco.

Le rapporteur général a été désigné en la personne de M. W. Carr, délégué des Etats-Unis, secrétaire général de la National Education Association de ce pays, qui fut le président de la réunion conjointe d'experts BIT - Unesco, tenue à Genève en janvier dernier d'où est sorti le projet que la Conférence a examiné.

L'esprit et l'atmosphère de la Conférence ont été excellents.

La délégation du Royaume-Uni s'est imposée, tant par le nombre que par la répartition du travail entre les neuf membres qui la composaient et l'importance de ses propositions. Comme organisation pour défendre les positions auxquelles on s'est arrêté, on ne fait pas mieux ! Le Royaume-Uni est, sans aucun doute, celui

qui a voué le plus d'attention à l'examen du projet avant la Conférence.

Celle des Etats-Unis m'a frappé par sa passivité. Ses interventions ont été très rares, ne traitant pas de questions de principe et ne produisant pas grand effet. Il est vrai qu'elle avait été décapitée par la désignation, comme rapporteur, de son élément le plus qualifié, M. Carr.

Les délégués français, MM. Grandbois et Deygout ont causé une forte impression par le bien-fondé et la logique de leurs interventions comme par l'art oratoire dont ils ont fait preuve l'un et l'autre. Ils ont présenté 7 propositions : elles ont toutes été acceptées à une forte majorité. Ils auraient mérité, ainsi que M. J. Thomas, dont la présidence fut remarquable, l'Oscar des conférences si cette distinction existait !

La discussion générale n'a pas apporté d'éléments très nouveaux mais elle a donné l'occasion à certaines délégations de vanter l'excellence de leurs systèmes scolaires comme celle de la situation de leur personnel enseignant à qui la Recommandation à l'étude n'apportera pas, semble-t-il, d'avantages supérieurs à ceux dont il jouit présentement. Il a été fait état d'un certain nombre de ceux-ci, non prévus dans le projet : reconnaissance du mérite par des décorations, des titres honorifiques, des récompenses matérielles et morales considérées comme des droits. (Roumanie, Biélorussie, URSS.)

La pédagogie des Jésuites a des prolongements inattendus...

La Suisse, dans une lettre adressée à l'Unesco, a formulé des réserves touchant l'application de la recommandation dans notre Etat fédératif. Elles ne m'ont pas paru pertinentes.

Tout d'abord, le projet est devenu une *Recommandation* n'ayant aucun caractère obligatoire. Par conséquent, elle n'engage en rien les autorités fédérales, pas plus que les autres gouvernements. Elle fixera un objectif à atteindre, un idéal dont pourront s'inspirer les autorités scolaires pour revaloriser la fonction enseignante et lutter contre la pénurie du personnel. Les autorités fédérales, du reste, n'auront pas à se prononcer sur son contenu mais, à mon sens, auront le devoir de la transmettre aux gouvernements cantonaux, responsables, chacun pour son compte, de l'amélioration des conditions matérielles et morales du personnel enseignant et, par là, des progrès de leur éducation publique.

Sur 232 amendements de modification du texte : 60 ont été acceptés, la plupart d'entre eux apportant des améliorations de forme plus que de fond ou des précisions reconnues désirables ;

95 ont été repoussés ;

52 ont été retirés ou n'ont pas été pris en considération ;

25, enfin, ont été renvoyés au Comité de rédaction car ils n'intéressaient que des détails de formulation.

Cela signifie que le projet établi par les experts, en janvier, a subi peu de modifications.

(A suivre)

R. Dottrens.

Autobus lausannois S.A.

Pour toutes vos sorties adressez-vous en toute confiance à notre maison. Nous organisons toute l'année des excursions et voyages en Suisse et à l'étranger.

1, rue Centrale, LAUSANNE, tél. 23 93 31.

Cabane-Restaurant de Barberine



s/Châtelard-Valais Tél. (026) 6 71 44 ou 6 58 56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 4.80 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateaux à disposition.

Se recommande **EDOUARD GROSS, propr.**

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars 1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;

de belles excursions et promenades au Chamossaire, Petit-Chamossaire et lac des Chavonnes.

Télesiège des Chavonnes et du Chamossaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAYE

Funiculaire Lugano - Monte San Salvatore

Panorama splendide

★

La plus belle promenade de la région

★

Tarif spécial pour écoles



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

L'événement de l'année



Une course d'école par le MOB

ou encore aux **ROCHERS DE NAYE**
Jardin alpin, vue splendide, arrangements spéciaux pour écoles.

Demandez la brochure des courses d'école remise gratuitement par la direction du MOB à Montreux, tél. 61 55 22.

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

**Rabais sur
les assurances accidents**

NOUVEAU !

Notre splendide nouvelle collection de diapositives de la Suisse

format d'images 4 × 4 (dias 5 × 5).

« Ces dias, montage carton ou sous verres, passent dans tous les projecteurs normaux de dias 5 × 5. La vue est carrée, plus grande et par conséquent plus belle. »

Sur simple demande, nous nous feront parvenir à choix, sans aucun engagement d'achat, la collection complète qui comprend 462 dias, au prix de :

Montage-carton, 1 à 19 dias	la pièce	Fr. 1.30
20 à 49 dias	»	1.20
50 à 99 dias	»	1.10
dès 100 dias	»	1.—

Pour le montage sous verres 5 × 5, en plus Fr. 0.50 par vue.

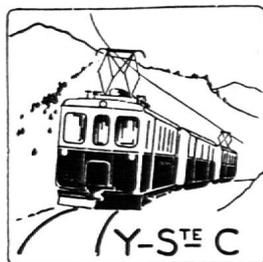
C'est une occasion unique de compléter votre collection de diapositives de la Suisse par des vues de qualité insurpassable.

Centrale Audio-Visuelle Films-Fixes S. A. Fribourg

Rue de Romont 20

Tél. (037) 2 59 72

La maison suisse au service de l'enseignement



La course d'école
idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

PIANOS

Neufs et occasions. Grand choix, entièrement révisés, réelles occasions, **garantie jusqu'à 12 ans.** Facilités de paiement.

**LOCATION dès Fr. 25.—. Toutes les marques !
Tous les prix !**



Avenue Vinet 37-39, LAUSANNE. Tél. 24 24 36

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

